

Evincée de son siège à Jérusalem-Est, l'UNRWA s'engage à « ne pas céder d'un pouce » sur le terrain

jeudi 30 janvier 2025, par [ONU Info](#)

Suite à l'évacuation de ses locaux à Jérusalem-Est, où elle est désormais « persona non grata », l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a réaffirmé sa détermination à continuer de fournir une aide essentielle aux résidents de Cisjordanie et de Gaza, conformément au mandat que lui a confié l'ONU.



Siège de l'UNRWA à Jérusalem-Est UNRWA

« Nous avons dû prendre la route », a rapporté le porte-parole de l'UNRWA, Jonathan Fowler, dans un entretien, mercredi, avec ONU Info.

L'agence a en effet procédé, cette semaine, à l'évacuation de son siège dans le quartier de Sheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, et au redéploiement temporaire de son personnel international en Jordanie.

Cette mesure fait suite à l'adoption par le parlement israélien d'une loi, entrée en vigueur jeudi, interdisant la présence de l'UNRWA en Israël, y compris à Jérusalem-Est, que le pays occupe depuis 1967.

Toutefois, M. Fowler a précisé que le redéploiement du personnel international de l'agence n'est pas directement lié à la nouvelle loi, ni à l'ordre donné à l'UNRWA par les autorités israéliennes, le 24 janvier, d'évacuer ses locaux et de cesser toute activité dans la ville sainte d'ici le 30 janvier.

« Nos visas ont été raccourcis pour qu'ils prennent fin aujourd'hui », a-t-il expliqué.

Or, tout personnel de l'ONU, où qu'il soit déployé, doit obtenir une autorisation de séjour de la part des autorités d'accueil.

En l'absence de visas, le personnel international n'avait d'autre choix que de quitter le territoire.

« Cela revient à être déclaré persona non grata », a déploré M. Fowler.

Personnel local resté sur place

Il a toutefois précisé que le personnel de l'UNRWA est en majorité constitué de personnel local, qui demeure, lui, sur place.

Pour des raisons de sécurité liées aux manifestations qui devaient avoir lieu, dans la journée de jeudi, à l'initiative de divers mouvements israéliens, afin de célébrer l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'UNRWA, l'agence a cependant décidé de fermer ses locaux à l'ensemble de son personnel.

« Nous sommes régulièrement victimes de jets de pierres, moi y compris », a indiqué le porte-parole. « Nous n'allions pas mettre en danger la vie du personnel ».



UN News Une Palestinienne déplacée et ses enfants vivent dans une école de l'UNRWA à Gaza.

Le droit international bafoué

Le porte-parole a rappelé que le siège de l'UNRWA est protégé par la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des lieux diplomatiques onusiens, dont Israël est signataire.

« Ce complexe devrait être inviolable », a-t-il protesté, jugeant « absurde » qu'un État Membre décide de mettre unilatéralement fin au mandat d'une agence qui tire sa légitimité de l'Assemblée générale de l'ONU.

Cette loi est d'autant plus inique, a-t-il estimé, qu'aux yeux du droit international, Jérusalem-Est, au même titre que le reste de la Cisjordanie, est un territoire occupé.

Le porte-parole a également déploré les plans dévoilés par les autorités palestiniennes locales visant à construire des colonies illégales en lieu et place du siège de l'UNRWA.

Conséquences pour les Palestiniens de Cisjordanie

Dans ce contexte, le porte-parole a estimé que la cessation des activités de l'agence et la fermeture de ses locaux à Jérusalem-Est porteraient atteinte à environ 70.000 patients et plus d'un millier d'étudiants bénéficiant des soins de santé et des services éducatifs de l'agence.

M. Fowler a cependant réaffirmé la détermination de l'UNRWA à rester sur place, au service des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

« Nous ne céderons pas d'un pouce », a-t-il affirmé.

Poursuite des activités de l'UNRWA

Lors du point de presse quotidien de l'ONU à New York, le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU a confirmé, jeudi, la poursuite des activités de l'agence sur le terrain.

« Nous leur avons parlé au téléphone à plusieurs reprises ce matin, et ils continuent à fournir une assistance et des services aux communautés qu'ils servent », a rapporté Stéphane Dujarric.

Selon lui, les cliniques de l'UNRWA dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont toujours ouvertes.

À Gaza, M. Dujarric a indiqué que les opérations humanitaires se poursuivent également, « y compris le travail de l'UNRWA ».



© UNICEF/Eyad El Baba Des camions transportant de l'aide humanitaire entrent dans la bande de Gaza par le passage de Kerem Shalom.

L'UNRWA visée par une second loi

Le porte-parole de l'UNRWA a par ailleurs mentionné l'existence d'une seconde loi de la Knesset, qui devait également entrer en vigueur jeudi, interdisant aux responsables israéliens de travailler avec l'UNRWA et ses employés.

« Qu'est-ce que cela signifie pour le fonctionnement de notre système scolaire en Cisjordanie ? Et pour celui de notre système de santé ? Et dans les zones où nous assurons le balayage des rues, le ramassage des ordures, tous ces services de santé publique ? », s'est interrogé M. Fowler.

« Notre personnel pourra-t-il se déplacer ? Pourrons-nous réapprovisionner nos cliniques en médicaments ? », a-t-il poursuivi.

Cette seconde loi compliquerait également les activités de l'agence à Gaza, dans la mesure où Israël contrôle toutes les entrées de livraison d'aide humanitaire dans l'enclave.

Présence indispensable à Gaza

Avant le déclenchement de la guerre, en octobre 2023, le porte-parole a indiqué que l'UNRWA disposait de 13.000 employés dans la bande de Gaza, dont la majorité travaillait dans le secteur éducatif.

Avec la fermeture des écoles, transformées en abris durant le conflit, 5.000 employés de l'UNRWA ont été en mesure de continuer à travailler dans l'enclave.

Ces derniers distribuent désormais 60% de l'aide entrée à Gaza depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 19 janvier.

Par comparaison, a précisé M. Fowler, le reste du personnel de l'ONU dans l'enclave ne dépasse pas quelques centaines de personnes.

« L'UNRWA a été décrite à de nombreuses reprises, non pas par nous, mais par d'autres, comme l'épine dorsale de l'opération d'aide internationale », a insisté M. Fowler.



© UNICEF/Eyad El Baba Des Palestiniens déplacés à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

Aucun autre mandat de l'ONU

M. Fowler a rappelé qu'aucune autre agence n'est mandatée par l'Assemblée générale de l'ONU pour venir en aide aux réfugiés palestiniens.

Il a par conséquent appelé à mettre tout en œuvre pour convaincre les autorités israéliennes de geler l'application des deux lois entrées en vigueur, voire de les annuler complètement.

« Il incombe à la puissance occupante d'assurer autant que possible le bien-être de la population sous occupation », a-t-il déclaré.

ONU Info

P.-S.

• ONU. 30 janvier 2025 :

<https://news.un.org/fr/story/2025/01/1152656>

